

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DAC 522 Subvention (6.500 euros) et avenant n° 2 à convention avec l'association Les Amis du Maitron (Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la convention relative au versement d'une subvention d'équipement attribuée à l'association Les Amis du Maitron (Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français) et approuvée par délibération du Conseil de Paris des 2, 3 et 4 juillet 2018 ;

Vu l'avenant n° 1 relatif au versement d'une subvention d'équipement complémentaire attribuée à l'association Les Amis du Maitron (Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français) et approuvée par délibération du Conseil de Paris des 13, 14, 15 et 16 novembre 2018 ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention d'équipement au titre de 2019 et la signature d'un deuxième avenant à convention avec l'association Les Amis du Maitron (Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français) ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement, en date du 1er juillet 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement de 6.500 euros, au titre de 2019, est attribuée à l'association Les Amis du Maitron (Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français), 9 rue Malher (4e). 2019-08664 / 157441.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Les Amis du Maitron (Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français) le deuxième avenant à la convention pluriannuelle joint au présent projet.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de 2019, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO